

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/862

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros à la MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars » - FIMA - Approbation d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/862 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 14 000 EUROS A LA MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « LES CHANTS DE MARS » - FIMA - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les Chants de Mars » est un festival initié et porté, depuis 2007, par trois Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon, dans l'objectif de promouvoir la chanson française et d'accompagner des artistes émergents.

La Maison Pour Tous, la MJC Presqu'Ile Confluence et la MJC Vieux Lyon ont souhaité mutualiser leurs expériences pour créer un événement fort qui rassemble et croise artistes, publics et lieux autour de cette discipline artistique. Le festival a aujourd'hui toute sa place dans le paysage musical lyonnais, avec un mélange équilibré d'artistes reconnus et des artistes locaux en émergence.

Depuis 2013, le festival a pris de l'ampleur avec la présence de plusieurs artistes à la renommée nationale et un partenariat plus large avec les structures de musiques actuelles lyonnaises, acteurs de la chanson. Cette année, sept salles de diffusion se joignent à l'événement aux côtés des MJC : le Kraspek Myzik, Agend'Arts, l'Epicerie Moderne, De l'Autre Côté du Pont, le Périscope, le Théâtre Sous le Caillou et le Transbordeur.

La 9<sup>e</sup> édition se déroulera du 17 au 21 mars 2015, un format réduit à cinq jours pour permettre une meilleure visibilité du festival. Artistiquement, la priorité sera donnée aux artistes émergents à travers une programmation variée qui illustre la chanson actuelle sous différentes formes. Seront diffusés, entre autres, Kosh et Claire Sabbagh au Théâtre Sous le Caillou, Léon et Horla à la salle Léo Ferré, coup de cœur régional. Des artistes confirmés seront également présents avec Radio Elvis, Cabazi au Marché Gare, Soviet Supreme et La Mine de Rien au Transbordeur.

Seront proposées des animations spécifiques jeune public à la salle des Rancy (spectacle « ça vous chante ! », une scène ouverte et une boom), des concerts en accès gratuit, un déjeuner concert, une exposition de Romain Etienne, la projection du film « Anna » de Pierre Koralnik. Au total, seront programmés dix huit concerts sur cinq jours et une trentaine d'artistes.

Enfin, le festival accueillera la 7<sup>e</sup> édition du tremplin « Et en plus elles chantent ! », réservé aux auteurs-interprètes féminines. C'est dans le cadre de leurs missions respectives d'accompagnements et de promotions du travail artistique que le Marché Gare, la Salle des Rancy et la salle Léo Ferré s'unissent avec le Kraspek Myzik, cette année encore, pour faire découvrir les

talents musicaux féminins. La finale aura donc lieu, dans le cadre des Chants de Mars, le mercredi 18 mars 2015 au Kraspek Myzik.

La MJC Presqu'Ile Confluence est porteuse du dossier de subvention. Elle sollicite une aide financière pour soutenir cette 9<sup>e</sup> édition, dont le budget prévisionnel s'élève à 49 500 €. En soutenant ce festival unique à Lyon, notre collectivité favorise la création de spectacles dédiés à la chanson française et permet à des artistes émergents de rencontrer un public. La Ville de Lyon apporte une aide financière depuis son origine, suivie depuis 2008 par la Région. La délégation Culture et Patrimoine et la délégation Grands Evénements ont souhaité contribuer à cet événement à hauteur respectivement de 9 000 € et 5 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

## **DELIBERE**

1- Une subvention de 14 000 € est allouée à la MJC Presqu'Ile Confluence pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars ».

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Presqu'Ile Confluence est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, à l'article 6574, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC, ligne de crédit 42664, après transfert de 5 000 € de la ligne de crédit n° 43985, programme EVENCULT, opération AUTCULT, article 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN